

que ce comité spécial a souvent rejeté des amendements approuvés par la Chambre basse. Par exemple, la *Women's Christian Temperance Union* et autres groupes semblables avaient fait adopter des amendements, si bien qu'il semblait que n'importe qui pouvait faire approuver par la Chambre des Communes tout bill destiné à rendre criminelle une action qu'on n'avait jamais auparavant considérée de ce point de vue, et simplement parce que les membres de cette Chambre, pour un motif parfaitement humain, ne voulaient pas qu'il soit dit dans les réunions populaires qu'ils avaient approuvé une telle action. Il serait mieux de déférer la mesure à un comité spécial, où nous pourrions convoquer le sous-ministre de la Justice et d'autres personnes intéressées au bill. Je suis de ceux qui voient d'un mauvais œil les amendements au Code criminel ayant pour objet de créer de nouveaux délits. On le fait trop souvent à la demande de sociétés quelconques. Pour moi, il est grave de modifier le Code criminel. C'est pourquoi on ne saurait adopter d'amendements sans un examen sérieux. Le bill crée de nouveaux délits: il importe d'en examiner les articles avec soin. Je suis disposé à proposer l'ajournement du débat pour que le leader de ce côté-ci indique s'il consentirait à la formation d'un comité spécial.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je sais qu'on a agi de la sorte à propos d'un ou deux bills ayant pour objet de modifier le Code criminel. Mais ces mesures tendaient à opérer des transformations sociales que beaucoup de membres de la Chambre trouvaient répréhensibles.

L'honorable M. McMEANS: L'honorable sénateur consentirait-il à renvoyer la mesure à un comité spécial?

L'honorable M. WILLOUGHBY: J'arrive à ce point. Il n'y aurait pas d'objection à soumettre le bill à un comité, si ce comité pouvait terminer sa besogne avant la prorogation. Nous avons entendu dire que le Parlement doit proroger à la fin de la semaine. La modification du bill entraînerait le renvoi aux Communes. Si j'étais sûr que le comité spécial ne retarderait pas l'affaire, je ne m'opposerais pas à sa formation. Toutefois, je ne pense pas que la mesure renferme aucun de ces projets inspirés par une morale outrancière auxquels s'opposaient notre défunt leader et plusieurs membres de la Chambre. La seule disposition de ce genre est celle qu'on trouve à l'article 2, se rapportant aux manifestations nudistes et applicable aux Doukhobors. Je ne trouve rien à redire à la décision prise sous ce rapport.

L'hon. M. McMEANS.

L'honorable N.-A. BELCOURT: Je tiens à présenter une observation, que le bill soit renvoyé au comité plénier ou à un comité spécial. L'article 3 du bill se lit:

Est en outre modifiée ladite loi par l'insertion de l'article suivant immédiatement après l'article deux cent vingt-deux de ladite loi:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de cinq cents dollars au plus et d'au moins cent dollars, ou d'un emprisonnement de six mois, quiconque fabrique, importe, offre en vente, vend, distribue ou emploie toute culture vivante ou préparation de micro-organismes vivants.

...et ainsi de suite. On se rappelle qu'à diverses reprises, j'ai déposé une mesure tendant à l'interdiction de la fabrication, de l'importation et de la vente des armes à feu. On conviendra que l'article dont je viens de donner lecture ressemble fort, à certains égards au moins, à mon bill. Je rappelle à mon honorable ami (M. Willoughby) que ma proposition avait été approuvée par la plupart des procureurs généraux des provinces, et qu'elle avait l'appui solide des chefs de police de Toronto, Montréal, Ottawa et autres villes. Souvent, j'ai demandé à la Chambre d'appuyer le projet; elle a répondu à mes appels en l'adoptant. Pour une raison quelconque, le gouvernement précédent ne s'en est pas occupé et la Chambre des Communes ne l'a pas adopté; c'est-à-dire que notre bill n'est pas devenu loi. Au cours de la session actuelle, j'ai demandé aux personnes compétentes de se charger de la mesure adoptée par le Sénat après mûre considération. Mais on n'a pas entendu mon appel, semble-t-il, car je suppose qu'on vient de nous saisir de toutes les modifications projetées au Code criminel...

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je le suppose.

L'honorable M. BELCOURT: ...mais on n'y mentionne pas les armes à feu. Je prie l'honorable leader de la droite, en charge de la besogne législative, de bien vouloir demander aux personnes dont je viens de parler de s'occuper du bill en question. Il est temps que le Gouvernement assume la responsabilité de présenter de son chef la mesure adoptée à diverses reprises par le Sénat. Si, comme on l'a conseillé, les projets d'amendements à l'étude sont renvoyés à un comité spécial, ce comité aurait le temps d'y ajouter la disposition dont je parle.

Je n'ai pas l'intention, pour l'heure, de m'étendre sur la question, ni de reprendre les arguments avancés à l'appui de la mesure, par moi-même et d'autres, dans les occurrences que j'ai rappelées; je suppose que les motifs ayant porté la Chambre à adopter le bill